



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats emploi consolidé

Question écrite n° 38238

Texte de la question

M. Jean-Yves Cousin appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur le nombre de contrats emplois consolidés (CEC) dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Il souhaiterait connaître l'évolution de cette mesure d'insertion depuis son origine jusqu'au 31 décembre 2003 dans ces trois départements. - Question transmise à M. le ministre délégué aux relations du travail.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire trouvera ci-après un tableau présentant l'évolution du dispositif CEC dans la région Basse-Normandie entre 1995 et 2003.

	1995	1997	1999	2001	2003
Calvados	576 dont 301 CI (*)	918 dont 232 CI	1 119 dont 408 CI	1 487 dont 442 CI	1 208 dont 331 CI
Manche	347 dont 178 CI	1 104 dont 398 CI	1 105 dont 352 CI	1 531 dont 452 CI	1 095 dont 257 CI
Orne	300 dont 186 CI	573 dont 204 CI	672 dont 191 CI	758 dont 197 CI	553 dont 106 CI
Basse-Normandie	1 223 dont 665 CI	2 595 dont 834 CI	2 896 dont 951 CI	3 776 dont 1 091 CI	2 856 dont 694 CI
France entière	44 542 dont 28 421 CI	94 680 dont 34 582 CI	127 277 dont 48 322 CI	157 207 dont 50 422 CI	129 200 dont 30 969 CI

(*) CI : conventions initiales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Cousin](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38238

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3117

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10299